En savoir plus!

ontactez-nous via Telegram, de 9h à 15h, du lundi au vendredi:

Grec Ukrainien +30 695 108 4867

Français Anglais +30 694 907 2575

Arabe

+30 694 933 3553

Farsi / Dari / Pashto / Urdu / Hindi / Pendjabi +30 694 907 6750

écrivez-nous dans votre langue à l'adresse iom helios info@iom.int

- https://greece.iom.int/el/helios
 instagram.com/iomgreece
- facebook.com/heliosintegration vititer.com/IOMGREECE



Πρόγραμμα Κεντρική Μακεδονία

Πρόγραμμα «IONIA NHΣIA 2021-2027»



Πρόγραμμα «Κρήτη»



Πρόγραμμα ΔΥΤΙΚΗ ΕΛΛΑΔΑ

Ειδική Υπηρεσία Διαχείρισης Περιφέρειας Νοτίου Αιγαίου

Πρόγραμμα

«Στερεά Ελλάδα» 2021-2027























Êtes-vous bénéficiaire de la protection internationale ou temporaire en Grèce? Rejoignez le programme

Actions intégrées pour l'intégration des ressortissants de pays tiers sur le marché



Qu'est-ce que le programme **HELIOS+**

HELIOS+ est un programme qui soutient les bénéficiaires de la protection internationale et temporaire dans leur intégration professionnelle et sociale en Grèce. Le programme HELIOS+ est mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en collaboration avec des partenaires, et est cofinancé par le Fonds Social Européen+ (FSE+) dans le cadre des Programmes Opérationnels Régionaux (POR) pour la période de programmation 2021–2027.



Que vous offre le programme HELIOS+?

- Conseil en emploi et mise en relation avec des employeurs
- Programmes de formation professionnelle rémunérés
- Cours de langue grecque
- Soutien à la recherche et à la

- location d'un logement y compris une aide au loyer
- Conseil et accompagnement dans le processus d'intégration
- Prise en charge (remboursement) des frais liés à

l'obtention de certifications professionnelles (examens de langue, permis de conduire, examens médicaux)

 Activités culturelles et festi vals au niveau local

Qui peut participer?

Pour être éligible au programme HELIOS+, vous devez remplir les trois critères suivants:

Vous devez être titulaire de l'un des statuts suivants:

- Le statut de réfugié ou protection subsidiaire délivré par le Service d'asile grèce, ou
- Le statut de protection temporaire, ou
- Un titre de séjour obtenu dans le cadre du regroupement familial avec un réfugié reconnu, ou
- Un titre de séjour équivalent en tant que membre de la famille d'un bénéficiaire de protection internationale.

Votre inscription au programme HELIOS+ doit avoir lieu dans un délai de 24 mois à compter de la date de la décision vous accordant un statut de protection ou un titre de séjour au titre de la protection temporaire.

Vous devez être sans emploi au moment de votre inscription au programme.